

30 juin 1923 : Electrification des hameaux de Fay, Rutty et Crétet.

Le conseil municipal vote la somme de 10 000 francs à Mr Jeantet pour prix forfaitaire d'une ligne électrique de 2,500 kilomètres à 4000 francs le kilomètre pour l'éclairage des hameaux de Fay, Rutty et Crétet.

DEPARTEMENT de *Nantua*

ARRONDISSEMENT de *NANTUA*

CANTON de *BELLEGARDE*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Egalité — Fraternité

7 JUIL 1923

Commune de *MONTANGES*

EXTRAIT

N° 237 du

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET de la Délibération : *Vote de 10.000 francs pour l'éclairage électrique des hameaux de Fay, Rutty et Crétet.*

Séance du *30 juin 1923.*

L'an mil neuf cent *vingt-trois* et le *troisième* du mois de *juin*, l'an *de la République*, le Conseil municipal de la commune de *Montanges*, dûment convoqué, s'est réuni en session *ordinaire*, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Techot, Maire*.

Etaient présents : MM. *Techot, Maire ; Berrod, Louis ; Romand, Ernest ; Mermitt, André ; Mermillon, François ; Mermillon, Eugène ; Rosand, Joseph.*

Absent : M^e *Mermillon, Adjoint.*

Le Conseil a élu pour secrétaire M^e *Mermillon, Eugène.*

Le Conseil a voté la somme de *vingt mille* francs à M. *Jeantet*, concessionnaire, à *Bellegarde-Les-Bains*, pour prix forfaitaire d'une ligne électrique de *2,500* km., à *4.000* francs le kilomètre pour l'éclairage des hameaux de *Fay, Rutty et Crétet.*

Cette ligne, d'après promesse de M. *Jeantet*, devra être installée le *premier novembre* prochain.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Ont signé : tous les Membres présents.

Pour expédition :
Le Maire
Techot

Ce est transmis avec proposition de sous-mettre à l'examen du Service de Nantua, le 6 juillet 1923. Le Sous-Préfet,

Imp. L. Michaux, Bellegarde (Nantua)